



Arrêté - Conseil du 20/04/2026

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. COURTOIS, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; Mme mevr. FRELINX, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. MAES, Mme mevr. BUGGENHOUT, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. CEULEMANS, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. TEMIZ, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. DHONDT, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. HELLINGS, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. STOOPS, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. DIALLO C.S., M. dhr. MOHAMMAD, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. COULIBALY, Mme mevr. GODFRIN, M. dhr. TAFRANTI, M. dhr. SATTI, Mme mevr. MALCIKAN, Mme mevr. GOYVAERTS, M. dhr. BENZAOUIA, M. dhr. AL KHAYARI, Mme mevr. MAOUANE, M. dhr. EGGERMONT, Mme mevr. BONNIER, M. dhr. DIALLO E.M., Mme mevr. VERMEIRE, M. dhr. AZAOUM, Mme mevr. DELAPLANCHE, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; Mme mevr. DUPONT, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Objet: Motion proposée par la majorité.

Motion relative à l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur et à ses conséquences pour les institutions de la Ville.

Vu le droit à l'éducation consacré dans différents textes et traités internationaux ratifiés par la Belgique :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- la Convention relative aux droits de l'enfant ;
- le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
- la Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement ;

Considérant que la Ville de Bruxelles reconnaît le rôle primordial de l'enseignement dans la construction d'une société démocratique, équitable, solidaire et respectueuse de chacune et chacun et qu'elle considère l'enseignement comme un enjeu majeur et un outil par excellence de l'épanouissement et de l'émancipation ainsi que de la citoyenneté ;

Considérant que la Ville de Bruxelles organise un enseignement supérieur à savoir la Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF) et l'Académie Royale des Beaux-Arts-Enseignement Supérieur Artistique (ARBA-ESA) ;

Considérant les projets éducatif et pédagogique de la Ville de Bruxelles et les valeurs d'égalité des chances, d'équité et de la justice sociale qu'ils défendent, impliquant que la Ville de Bruxelles mette tout en œuvre afin de garantir à chaque enfant/étudiant le droit fondamental à l'instruction et à l'éducation :

- en assurant une égalité d'accès ;
- en promouvant au sein de ses établissements l'égalité des chances et la réussite du plus grand nombre, sans aucune discrimination fondée sur des critères socio-économiques, culturels, philosophiques ou liés à l'autonomie physique des élèves, à une orientation sexuelle, à une affection médicale ou à un potentiel cognitif ;
- en luttant activement contre toute forme de discrimination, de dualisation et de déterminisme ;
- en jouant pleinement son rôle d'ascenseur social en offrant à tous les élèves, tous les étudiants des chances égales de réussite et d'épanouissement ;
- en visant à réduire, par son action éducative, les inégalités au sein de la société bruxelloise ;

Considérant la politique d'accessibilité à l'enseignement obligatoire et non obligatoire menée par la Ville;

Considérant la politique de la Ville en matière de soutien à la réussite scolaire ;

Considérant l'action de la Ville pour promouvoir l'accès aux études supérieures à toutes les catégories de la population, sans discrimination ;

Considérant la nécessité de proposer un enseignement accessible financièrement à la population bruxelloise au vu des réalités socio-économiques des familles et des jeunes bruxellois ;

Considérant les plus de 3.500 étudiants accueillis au sein des deux établissements d'enseignement supérieur de la Ville ;

Considérant que la Ville a toujours veillé à maintenir les droits d'inscription (minerval et FABS - frais afférents aux biens et services) à des niveaux très bas dans un souci d'accès de tous à son enseignement supérieur ;

Considérant que 40% des étudiants de la HEFF et 10% des étudiants de l'ARBA-ESA sont boursiers et qu'1% bénéficient du tarif "revenus modestes" ;

Considérant l'accord de majorité 2024-2030 qui garantit un enseignement accessible et émancipateur ;

Considérant l'autonomie communale ;

Considérant l'autonomie des pouvoirs organisateurs ;

Considérant les nombreux dispositifs pour soutenir les étudiants de l'enseignement supérieur déployés par la Ville de Bruxelles et son CPAS ;

Considérant que le service social de la HEFF prend en charge, sur base des revenus des étudiants, des aides sociales de 5 types :

- des frais scolaires hors droits d'inscription (syllabus, ...) ;
- une intervention dans les droits d'inscriptions pour les étudiants non boursiers ;
- un complément de revenus ;
- des frais de transport ;
- une intervention dans les loyers ;

Considérant qu'en outre, le Conseil social de la HEFF finance pour tous les étudiants :

- en partie le coût des sandwiches et des repas de la cantine ;
- les voyages à visée culturelle ;
- les aménagements raisonnables pour les étudiants à besoins spécifiques ;
- les distributeurs de serviettes hygiéniques ;
- un soutien psychologique ;
- des paniers alimentaires à des prix "symboliques" ;
- des licences informatiques ;
- etc. ;

Considérant que ces aides représentent en moyenne 1.500.000,00 EUR / an ;

Considérant les aides sociales complémentaires accordées par le CPAS aux étudiants du supérieur bénéficiaires d'un revenu d'intégration sociale lorsque celui-ci ne suffit pas à couvrir les dépenses liées à leurs études :

- le soutien scolaire - cours particuliers ;
- les aides pédagogiques : pour couvrir les frais de livres, de syllabus ou matériel de stage, ... ;
- les aides numériques : appareils et ou licences numériques utiles dans le cadre des études suivies ;
- aide à la mobilité : abonnement SNCB ;
- autres : toute aide pouvant favoriser le bien-être de l'étudiant et sa réussite scolaire : ex : prise en charge de consultations psychologiques, d'un abonnement sportif, ... ;

Considérant les dispositifs collectifs déployés par la Ville et le CPAS pour favoriser la réussite des étudiants du supérieur dont les salles d'études et le blocus résidentiel et la création de l'antenne sociale HIT 18-25 pour les étudiants du supérieur ;

Considérant la volonté du gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles de réformer les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur ;

Vu que cette réforme prévoit une uniformisation des droits d'inscriptions pour tous les établissements d'enseignement supérieur à savoir :

- pas de minerval pour les Boursiers ;
- un minerval de 374,00 EUR pour les revenus modestes ;
- un minerval de 835,00 EUR pour les revenus intermédiaires ;
- un minerval de 1.194,00 EUR ;
- les FABS seront inclus dans le minerval ;

Considérant la précarité étudiante actuelle;

Considérant la volonté de la Ville et du CPAS de permettre aux étudiants de se concentrer sur les études;

Considérant que cette augmentation des frais d'inscriptions viennent s'ajouter à d'autres frais (syllabus, matériel, kot, alimentation, soins, ...) ;

Considérant que la Ville et le CPAS estiment que le coût des études ne doit pas influencer le choix des études ;

Considérant la volonté de la Ville et du CPAS de favoriser le recours aux droits en particulier des étudiants du supérieur;

Considérant que cette réforme va impacter la politique de la Ville en matière d'accès à son enseignement supérieur ;

Considérant l'opposition des fédérations étudiantes à cette réforme ;

Considérant par ailleurs que les recettes supplémentaires générées ne serviront pas à compenser l'investissement des pouvoirs organisateurs ou à soutenir le service social mais seront déduites du subside de la FWB ;

Considérant que cette réforme impacte plus fortement les pouvoirs organisateurs qui ont toujours veillé à rester accessibles financièrement puisqu'ils perdront en attractivité tout en devant continuer à investir de façon plus importante que les autres ;

Considérant les finances de la Ville et du CPAS ;

Considérant les formations à des métiers essentiels pour le bon fonctionnement de nos services publics qui sont déployées au sein de nos institutions (enseignement, soins de santé, administration, ...) ;

Vu la pénurie dans ces mêmes secteurs ;

Vu la majorité politique actuelle de la Ville ;

Vu la position connue de chacun des partis politiques quant à cette réforme qui sera confirmée lors du vote au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à savoir :

- le MR et Les Engagés y sont favorables ;
- le PS, le PTB, ECOLO et Lib.res s'y opposent ;

Le Conseil communal de la Ville de Bruxelles demande au Collège :

- de continuer à garantir l'accessibilité à son enseignement supérieur et de veiller à ce que ces augmentations ne soient pas un frein à la poursuite et la réussite d'études supérieures ;
- d'a minima maintenir les dispositifs existants ;
- de déployer des dispositifs complémentaires pour les étudiants qui ne bénéficieraient pas d'un minerval réduit mais dont la situation est malgré tout difficile afin d'atténuer les effets de la réforme et favoriser la poursuite et la réussite des étudiant.e.s ;
- de veiller à la santé mentale et physique des étudiants en leur permettant de faire de la réussite de leurs études une priorité ;
- de monitorer les effets de cette mesure et d'en répercuter l'incidence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

(s) Mohamed OURIAGHLI (pour le groupe PS-Vooruit), David WEYTSMAN (pour le groupe MR+) et Elhadj Moussa DIALLO (pour le groupe Les Engagés-CD&V), Conseillers communaux

Ainsi délibéré en séance du 20/04/2026

La Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Emilie Dupont (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

Le Président,
De Voorzitter,
Alain Courtois (s)

Annexes:



Extrait du Registre des Procès-verbaux des délibérations du Conseil Communal de la Ville de
Bruxelles - séance du lundi 20 avril 2026
Uittreksel uit het Notulenboek van beraadslagingen van de Gemeenteraad van de Stad Brussel -
Zitting van maandag 20 april 2026
Séance publique / Openbare zitting

Présents - Zijn aanwezig :

M. dhr. COURTOIS, Président; Voorzitter; M. dhr. CLOSE, Bourgmestre; Burgemeester; Mme mevr. FRELINX, Mme mevr. HARICHE, Mme mevr. MAES, Mme mevr. BUGGENHOUT, M. dhr. WAUTERS, Mme mevr. BEN HAMOU, M. dhr. BEN ABDELMOUMEN, M. dhr. CEULEMANS, M. dhr. ZIAN, Echevins; Schepenen; M. dhr. OURIAGHLI, Mme mevr. LALIEUX, M. dhr. COOMANS de BRACHENE, M. dhr. EL KTIBI, M. dhr. MAMPAKA, M. dhr. TEMIZ, M. dhr. WEYTSMAN, M. dhr. DHONDT, Mme mevr. MUTYEBELE, M. dhr. BAUWENS, M. dhr. HELLINGS, M. dhr. MAIMOUNI, Mme mevr. STOOPS, Mme mevr. HOUBA, M. dhr. DIALLO C.S., M. dhr. MOHAMMAD, Mme mevr. MOUSSAOUI, M. dhr. COULIBALY, Mme mevr. GODFRIN, M. dhr. TAFRANTI, M. dhr. SATTI, Mme mevr. MALCIKAN, Mme mevr. GOYVAERTS, M. dhr. BENZAOUIA, M. dhr. AL KHAYARI, Mme mevr. MAOUANE, M. dhr. EGGERMONT, Mme mevr. BONNIER, M. dhr. DIALLO E.M., Mme mevr. VERMEIRE, M. dhr. AZAOUM, Mme mevr. DELAPLANCHE, Conseillers communaux; Gemeenteraadsleden; Mme mevr. DUPONT, Secrétaire de la Ville; Stadssecretaris.

Sauf indication contraire, la décision suivante a été prise à l'unanimité :
Tenzij anders aangegeven werd de volgende beslissing met eenparigheid genomen :

119 (185) Secrétaire - - Assemblées & Gouvernance - (2713020)

(185) Secretaris - - Vergaderingen & Bestuur - (2713020)

Motion proposée par la majorité.

Proposition de motion concernant l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur et à ses conséquences pour la Haute Ecole Francisco Ferrer.

Motie voorgesteld door de meerderheid.

Voorstel van motie betreffende de verhoging van het inschrijvingsgeld in het hoger onderwijs en de gevolgen daarvan voor de Hogeschool Francisco Ferrer.

Entendu l'exposé de la motion et les interventions de différents membres du Conseil sur la motion.- La proposition de motion obtient 31 voix contre 10.- Par conséquent, elle est adoptée.

Gehoord de uiteenzetting van de motie en de tussenkomsten van de verschillende leden van de Gemeenteraad over de motie.- Het voorstel van motie behaalt 31 stemmen tegen 10.- Bijgevolg is het aangenomen.

Ainsi délibéré en séance du lundi 20 avril 2026
Aldus beraadslaagd in zitting van maandag 20 april 2026

La Secrétaire de la Ville,
De Stadssecretaris,
Emilie Dupont (s)

Le Bourgmestre,
De Burgemeester,
Philippe Close (s)

Le Président,
De Voorzitter,
Alain Courtois (s)